

# PHỒ-LỖ, PREMIÈRE COLONIE CHINOISE DU THỪA-THIÊN

Bulletin des Amis du Vieux Huê N°43-3

Par Đào Duy Anh

*NDLR : le présent texte a été extrait d'un ancien support magnétique, d'où de nombreuses fautes de caractères et d'accentuation*

## Introduction

A quelques kilomètres en aval de Hué, sur la rive gauche de la Rivière des Parfums (Huong-giang), se trouve le village de Minh Huong qui —comme son nom l'indique— doit son origine à l'enracinement en terre d'Annam d'une colonie chinoise. On connaît l'histoire de la fondation et de l'évolution du village de Minh-huong de Faifoo (1) : la présente étude signalera un autre cas qui servira de point de comparaison utile. Nous avons d'abord cherché à voir si l'épigraphie ne nous permettrait pas d'avoir quelques indications sur l'origine de ce village. Mais là nous n'avons eu aucune chance, car les seules inscriptions qui existent dans l'unique temple de Minh-huong, le Thien-hau-cung, ne nous renseignent que sur les dernières réparations de cet édifice. Il y avait bien dans le temps, aux dires des anciens du village, une inscription faite à même le mur, derrière les tablettes des Tien-hien (les ancêtres), et qui devait perpétuer le souvenir des fondateurs du village. Elle eût été d'un précieux secours pour nos recherches, mais le malencontreux zèle d'un ly-truong aurait été cause de sa destruction. La tradition rapporte que pendant le mouvement de réforme et de protestation contre les impôts déclenché en 1908 dans le Quang-nam, et répandu après dans le Thua-thien, ainsi que dans d'autres provinces de l'Annam, un lettré du village fut soupçonné d'y être affilié et le ly-truong fut convoqué au huyên pour déclarer si dans sa commune il n'y avait pas eu de réunions ou associations subversives. Pensant à tout, il craignait que l'inscription en question qui rendait hommage à la solidarité des premiers ancêtres dont l'union avait contribué à la fondation du patrimoine, pourrait attirer des ennuis aux habitants, et il se mit d'autorité à faire gratter tous les caractères inscrits en relief sur le mur. J'ai eu par contre la chance de pouvoir accéder aux archives communales, dont il n'est pas toujours facile d'obtenir la communication. Malheureusement ces archives sont bien incomplètes, la partie la plus ancienne ayant été détruite lors des troubles qui suivirent la prise de Thuân-an par la flotte de l'amiral Courbet en 1883. Il ne nous reste plus pour déterminer la date de la fondation du village qu'à nous référer aux documents postérieurs et aux livres généalogiques des plus anciennes familles.

\*\*\*

## Fondation et développement territorial

Le dépouillement des archives communales nous a permis de découvrir la copie d'une requête datée de la 7e année de la période Bao-thai des Lê (1726) où on peut lire le passage suivant : « Le seigneur Thuong-Vuong, après avoir fixé la capitale à Kim-long, a octroyé par ordonnance à nos ancêtres un terrain situé dans le village de Thanh-hà, et empiétant sur le domaine du village de Dia-linh, pour établir un quartier de commerce ». Ce renseignement assez précis nous permet de savoir que ce quartier, embryon du village de Minh-huong, a été formé et autorisé après 1636, date à laquelle le seigneur Nguyễn Phuc Lân transféra sa capitale de Phuc-yen (huyên de Quang-dien) à Kim-long (huyên de Huong-tra), situé à environ 2 km, en amont de l'actuelle capitale. Mais avant cette date y avait-il eu là une colonie chinoise dont l'existence n'avait pas encore été sanctionnée ? En d'autres termes, le quartier en question— formation spontanée d'un groupe de commerçants —a-t-il préexisté à cette autorisation officielle qui est légèrement ultérieure à l'année 1636 ? (2)

L'examen des livres généalogiques des plus anciennes familles de cette colonie va nous apporter des renseignements précieux. D'après le livre généalogique des Trần, l'une des deux plus anciennes familles d'immigrants avec les Ly (nous n'avons pu trouver les archives de cette dernière famille qui est en décadence et dont aucun rejeton ne reste plus dans le village), le premier ancêtre TRAN-DUONG-THUAN, originaire du huyên de Long-khê, phu de Chuong-chau, province de Phuc-kien, s'enfuit du pays après la chute de la dynastie des Minh pour éviter de servir les nouveaux maîtres de la Chine, et vint s'établir en Annam pour y faire le commerce, gardant le costume des Minh. Il mourut à l'âge de 79 ans, en la 27e année de Khang-hy (1688), le 12e jour de la 4e lune, à l'heure tuât (1) Bien qu'il ne fût pas fait mention du lieu exact de sa résidence, le fait que TRAN-DUONG-THUAN a été inhumé à An-cuu (en bas de la colline Ngu-binh) nous incline à croire qu'il s'était fixé dans les environs immédiats de Hué, c'est-à-dire probablement sur, et sans nul doute à l'emplacement même de Minh-huong, car s'il en avait été autrement, on n'aurait pas manqué de le mentionner dans le livre généalogique ! Le fils aîné qu'il avait eu de sa première femme était né en Chine en la première année de Thuan-tri II (1644) et était resté dans le pays pour prendre soin de sa mère qui n'avait pas accompagné son mari dans l'exil. Plus de dix ans après, quand ce fils vint rejoindre DUONG-THUAN en Annam, celui-ci le vit déjà dans le costume des Thanh devenu obligatoire dès la première année de Khang-hy. Il avait donc dû partir quelques années après la naissance de ce fils en 1644. S'il n'avait pas été parmi les premiers immigrants, ceux qui l'avaient précédés ne seraient pas venus longtemps avant lui. En tout cas, avant 1636, il ne devait pas y avoir de Chinois établis à Thanh-hà. Le premier noyau de cette colonie chinoise était donc formée par un certain nombre de familles venues quelques années avant ou en même temps que l'ancêtre des Trần, au moment où la capitale des Nguyễn venait d'être transférée à Kim-long.

(1) NGUYEN-THIEU-LAU : *Fondation et évolution du village de Minh-huong (Faifoo)*— B. A. V. H, 1941, n° 4.

(2) Il y a lieu de se demander si les Chinois établis dans cette colonie n'étaient pas venus d'une autre région qu'on pourrait supposer être située à proximité de l'ancienne capitale des seigneurs Nguyen à Phuc-yen sur le Song-Bo et n'avaient pas suivi de loin les seigneurs dans le déplacement de leur capitale. Nous avons interrogé avec soin les anciens du village et rien ne nous autorise à retenir sérieusement ce doute.

(3) Le livre généalogique donne comme date de naissance la 29e année de Gia-tinh (1550), d'où il résulte que DUONG-THUAN serait mort à 138 ans et non à 79 ans. Nous croyons que la date de la mort est plus près de la vérité. La date de naissance donnée a été certainement le résultat d'un calcul erroné, commis par l'auteur du livre généalogique qui a pris pour base l'âge et la date de la mort. Ce n'est d'ailleurs pas la seule erreur que contient le livre généalogique. Nous en relevons encore une en ce qui concerne la date annamite donnée en concordance avec la date chinoise et la date cyclique de la mort.

Leur exode avait précédé celle du général DUONG-NGAN-DICH qui avec plus de 3000 hommes, vint demander refuge aux Nguyễn en 1679. Ils furent quelques uns à élire domicile dans les villages de Thanh-hà et de Dia-linh en aval du Huong-giang, à environ 5 km de la capitale de l'époque. L'endroit devait être déjà un important port fluvial de la région de Thuan-hoa. Ils obtinrent du seigneur NGUYEN-PHUC .LAN l'autorisation d'acheter des terrains privés dans ce village pour construire des boutiques face à la rivière, en bordure de l'actuelle route communale qui va de Bao-vinh au bac de Thanh-phuoc. A la 6e année de la période Thinh-duc, en 1658, ces achats ont été pour ainsi dire sanctionnés officiellement par leur inscription dans le rôle foncier, et le nom de Thanh-ha-pho a dû apparaître à cette époque.

Nous savons en tout cas qu'avant 1700, 21e année de Chinh-hoa, la colonie chinoise formait déjà un quartier jouissant d'une certaine autonomie et ayant son nom propre : quartier de Thanh-hà (Thanhha-pho) ou quartier Thanh-hà constitué par des étrangers sujets du Grand Empire Minh (Dai-Minh Khach .Thuoc Thanh-ha-pho), bien que territorialement elle dépendit encore du village de Thanh-hà (et de celui de Dia-linh) (1). Vers l'époque où la colonie chinoise reçut le nom de Thanh-ha-pho, c'est-à-dire acquit en quelque sorte une personnalité civile, ces immigrants songèrent à donner à la communauté une base religieuse en édifiant à l'extrémité Nord du quartier le temple Thienhau-cung consacré à la fameuse déesse des régions côtières du Sud-Est de la Chine, considéré comme génie-patron des navigateurs, et dont ils avaient emporté le culte dans leur exil (2).

Mais entretemps son domaine s'était agrandi. La population chinoise s'étant multipliée par suite des naissances et de l'arrivée de nouveaux immigrants, elle devait s'étendre peu à peu sur la bande d'alluvion que le fleuve avait commencé à déposer en face du quartier et qu'elle avait cherché à consolider et à agrandir. La prise de possession, à titre de propriété privée par les Chinois de ces nouvelles terres fut sanctionnée en 1669, 7e année de Canh-tri, par leur inscription au rôle. D'après celui-ci, les terrains occupés par les immigrants se composaient alors d'une partie de 7 mau, 5 sào, 8 thuoc, 2 tac, dont 6 mau, 3 sào, 3 thuoc sur le village de Thanh-hà et le reste sur le village de Dialinh, représentant le domaine initial agrandi d'une bande d'alluvion. Par la suite, le domaine s'était encore agrandi d'une portion de 4 mầu, 1 sào, 3 thuoc, achetée au village de Dia-linh pour l'extension du quartier de commerce dans la direction de Hué. Ces derniers terrains furent, en la 10e année de la période Thai-duc des Tây-son, l'objet d'une contestation soulevée par le village de Dia-linh, contestation due sans doute à ce que l'extension territoriale de la colonie chinoise tendait à masquer la vue du temple (Chùa Ông) de Dia-linh sur le fleuve.

Le gouvernement, pesant d'une part les droits acquis des commerçants chinois et d'autre part les intérêts religieux des habitants de Dia-linh, régla la question d'une façon élégante en restituant la propriété de ces terrains au village à la condition qu'il les donnât à louer aux Chinois au tarif courant. Le terrain où fut édifié le temple a été par la suite, vers la 7e année de Canh-hung (1746), agrandi d'un terrain acheté au village de Thanh-hà (1). A l'époque des seigneurs Nguyen, Thanh-ha-pho était considéré administrativement comme une annexe du Hoi-an-pho de Quang-nam. Sous les Tay-son (1775-1802), il en fut dissocié pour former une unité à part avec la dénomination de Minh-huong Thanh-ha-pho ou Minh-huong-xa Thanh-ha-pho, par analogie avec Minh-huong Hôi-an-pho ou Minh-huong-xa qui désignait la colonie chinoise de Faifoo.

Mais territorialement, le quartier (pho) restait toujours rattaché au village (xa) de Thanh-hà : Ce n'est qu'à la 12e année de la période Gia-long des Nguyen (1813) qu'il fut élevé au rang de véritable village sous le nom de Minh-huong-xa. Des bornes en bois furent alors plantées pour la délimitation de son domaine. D'après le parcellaire dressé en 1811 pour le futur village, son domaine comprenait deux portions d'une superficie totale de 6 mau, 9 sào, 3 tac et une portion occupée par les temples d'une superficie de 1 mau, 2 sào, 5 tac, sans compter l'espace occupé par l'ancienne (7 sào, 7 tac) et la nouvelle (3 sào, 6 thuoc, 6 tac) routes. Le léger excédent que ce parcellaire présentait par rapport au rôle foncier de 1669 résultait sans doute des nouvelles alluvions déposées au cours des 130 dernières années et occupées individuellement par les propriétaires habitant le long de la berge.

En 1827, 8e année de Minh-Mênh, le nom de Minh-huong (parfum des Minh chang) fut échangé en celui de #J B\ (village des sujets des Minh). Deux ans après, le village fut autorisé à prendre possession d'une bande de terre de 1 mầu, 2 sào, 7 thuoc, 5 tac provenant d'un récent atterrissage qui s'était produit en avant de la nouvelle route. Le quartier de Thanh-hà était vulgairement appelé Pho-lo (quartier qui s'est éboulé), car la rive du fleuve légèrement concave en cet endroit était l'objet des éboulements, phénomène qui avait justement déterminé le choix de cet emplacement pour l'établissement d'un port fluvial en aval de la capitale. Mais le déplacement du courant du fleuve survenu depuis le milieu du XVIIe siècle, sans doute après une grande inondation, provoqua les alluvionnements successifs indiqués plus haut.

Vers l'époque de Gia-long, l'ensablement de cette partie du fleuve fut renforcé par le creusement du canal circulaire de la citadelle de Hué et la rectification du canal impérial (Ngu-ha) traversant celle-ci et fit surgir en face du village un îlot qui s'est peu à peu agrandi pour occuper actuellement une superficie de 9 mau, 7 sào. Commencant au milieu pour se terminer plus loin devant Trieu-son, il est séparé de la rive concave du fleuve par « un chenal variant de cinq à vingt mètres de largeur » (3). La prise de possession de la partie de cet îlot se trouvant en face de Minh-huong, a été faite seulement sous le règne de Tu-Duc; pour le compte du village au titre de biens communaux (4).

(1) D'après les Annales les Nguyen (Dai-Nam thuc-luc tien-bien K-7, p. 14), NGUYEN-PHUC-CHU, après avoir organisé la région de Dongpho nouvellement enlevée aux Cambodgiens, fit réunir, vers 1698, tous les Chinois établis dans le dinh de Tran-bien en un village nommé Thanh-hà (sujets des Thanh), et ceux établis dans le dinh de Phien-tran en un village nommé Minh-huong (sujet des Minh). Nous n'avons pu encore vérifier le bien fondé de cette assertion. Nous pouvons cependant assurer que le village de Thanh-hà, situé près de Faifoo et qui avait servi d'étape aux immigrants chinois de Quang-nam dans leurs pérégrinations, et le village de Thanh-hà où s'étaient fixés les immigrants chinois de Thua-thien, n'ont rien de commun avec les sujets des Thanh. Ce sont d'authentiques villages annamites dont l'existence est antérieure à l'arrivée des Chinois. Mais il faut avouer que la coïncidence est bien curieuse

(2) Un papier datant à la 16e année de Minh-Mênh (1835) dit que le temple avait été élevé depuis 150 ans. Il est impossible d'avoir des données plus précises ; les inscriptions qui existent encore ne donnent que les dates des récentes réparations

(3) Pho-lo et Minh-huong et les maisons de Vannier et de De Forçant, par R. MORINEAU. B. A. V. H., 1919 — no 4.

(4) Le Plan de la Rivière de Hué levé par M. FARGUES en 1875 est la première carte où figure l'îlot de Minh-huong (voir note 2 de la page 261).

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que le processus du développement territorial du village de Minh-huong a passé par six étapes : D'abord l'établissement par achat du premier noyau de la colonie sur une bande de terre en arrière de la route actuelle, appartenant au village de Thanh-hà (1) et de Dia-linh (2) ; en second lieu, prise de possession d'une bande d'alluvions, en avant de cette route (3) ; en troisième lieu, achat au village de Dia-linh d'un terrain qui fut à nouveau réintégré dans le territoire de ce village à l'époque des Tay-son (4) ; en quatrième lieu, achat au village de Thanh-hà d'un terrain pour l'agrandissement de celui réservé à la construction du temple (5), en cinquième lieu prise de possession sous Minh-menh d'une nouvelle bande d'alluvions (6) ; en dernier lieu, expansion récente sur une partie de l'îlot situé en face du village (7). Pendant les deux premières phases de son développement, la colonie portait simplement le nom de Thanh-ha-pho. C'est seulement dans la quatrième phase qu'apparurent les noms de Minh-huong et Minh-huong-xa précédant les mots Thanh-ha-pho puis celui de Minh-huong-xa tout court, au moment où, en 1813, le quartier de commerce devint un village véritable. Dans la cinquième phase, en s'étendant sur une dernière bande d'alluvions, le village changea le nom de Minh-huong m 9 en celui de % 8%

## Le commerce

Pourquoi les immigrants chinois ont-ils élu domicile à Thanh-hà ? Nous avons vu qu'en cet endroit le Huong-giang présentait un port en eau profonde. De grandes jonques venant du Nord et du Sud par la passe de Cua Eo (ancienne passe de Thuan-an) pouvaient s'y amarrer. Les premiers Chinois qui y vinrent avaient voulu sans doute s'y établir pour être près d'une capitale nouvellement créée, et pensèrent certainement que le port pouvait également servir de refuge aux grands bateaux de Chine qu'ils espéraient y attirer, - jusqu'ici, le seul port de l'Annam fréquenté par les bateaux étrangers, particulièrement par bateaux chinois, était Faifoo, - pour entretenir des relations commerciales avec leur pays d'origine. Ils n'étaient pas du reste autorisés à se fixer plus en amont, car la loi du pays ne tolérait pas que les étrangers vinssent trop près de la capitale. Ils s'y installaient d'abord, soit comme commerçants de détail, soit comme artisans, soit comme manœuvres, exerçant parfois cumulativement la profession de médecin et de géomancien. De là ils essaimèrent dans d'autres localités de la région de Thuan-hoa, jusqu'à Quang-tri et à Quang-binh. Dans les premiers temps, Pho-lo servait certainement de centre de redistribution dans le Thuan-hoa pour les marchandises étrangères arrivées à Faifoo et que les Chinois venaient y acheter pendant la saison des échanges (8). Le port n'était alors fréquenté que par les jonques du pays. Mais plus tard, les bateaux chinois y venaient comme à Faifoo avec la mousson du Nord et y apportaient les produits de Chine tels que thé, médicaments, soieries, chaussures, porcelaines, bronzes, papier de culte, papier ordinaire, encens, bougies, fruits confits, livres chinois, etc... (9), pour emporter à leur retour, au début de la mousson du Sud, du poivre (10) qui faisait l'objet d'un monopole d'Etat du temps des seigneurs Nguyễn. Les maisons des premiers Chinois étaient de simples paillotes situées en arrière de la route actuelle, face au fleuve. Quand ils eurent conquis et aménagé une première bande d'alluvions, ils construisirent une deuxième rangée de paillotes vis-à-vis de la première et tournant le dos au fleuve. Vers 1700, ils obtinrent l'autorisation de construire les maisons en briques comme à Hoi-an pour éviter les incendies. Pendant la saison active du commerce, la plupart de ces maisons étaient louées aux commerçants chinois venus de Chine et qui y restaient dans l'intervalle des deux moussons. C'est surtout aux approches du Têt que les jonques chinoises venaient les plus nombreuses.

## Statut spécial

Le gouvernement qui tenait à contrôler rigoureusement le commerce extérieur s'en remettait aux Chinois et métis chinois comme intermédiaires pour la vente des produits de monopole et l'achat des articles nécessaires aux besoins de l'Etat et du roi. Les mandarins du service du commerce extérieur (tau-vu) tels que cai tau, tri tau, cai-bo tau, cai-phu tau, ky-luc tau, thông-ngôn, etc..., étaient en général recrutés parmi les métis chinois établis à Thanh-ha-pho. Sous les Tây-Son, alors que la colonie portait le nom de Minh-huong-xa Thanh-ha-pho (à la fois village et quartier) le cai-bo tau cumulait généralement les fonctions de huong-truong (chef du village) pour servir d'intermédiaire entre le village et les autorités supérieures, et le thông-ngôn ou thông-sù celles de pho-truong (chef du quartier) pour surveiller le commerce du quartier.

Comme la plupart des résidents chinois et métis chinois de Thanh-hà étaient instruits, habiles, connaissant de nombreux arts et métiers délicats, le Gouvernement avait coutume de s'adresser à eux pour divers offices spéciaux, tels que la décoration des fêtes, la préparation des banquets, la confection des feux d'artifices, la calligraphie des panneaux et des sentences parallèles, la fabrication des cierges, la décortication de la cannelle. De leur côté les grands mandarins recouraient fréquemment au service de ces Chinois pour l'organisation des festins ou l'achat des articles étrangers. Tout cela représentait une sorte de corvée spéciale que ces immigrants devaient acquitter envers le Gouvernement du pays qui leur donnait l'hospitalité. Mais en revanche, les Chinois et métis chinois de Thanh-ha-pho, comme ceux de Hôi-an-pho, jouissaient de certains privilèges. Ils étaient exemptés du service militaire, de l'impôt de capitation, des taxes de bac et de marché. (C'était d'ailleurs eux qui avaient le fermage de la plupart des marchés et des bacs de Thuân-ho). En leur qualité d'étrangers, ils étaient soumis directement à la juridiction du gouverneur de la province sans être obligés de passer par les mandarins de circonscription (tri-huyen). Mais leur quartier ou village devait hommage au roi à qui il avait à offrir chaque année des cadeaux rituels à l'occasion de certaines fêtes.

(1) et (2) Voir le plan du village Planche XXII, partie n° 1.

(3) Voir le plan du village, partie n° 2.

(4) Voir le plan du village, partie no 3.

(5) Voir le plan du village, partie no 4.

(6) Voir le plan du village, partie n° 5.

(7) Voir le plan du village, partie n° 6.

(8) A Faifoo, les vases et les plateaux en cuivre arrivent ordinairement pas milliers et dizaines de milliers de l'étranger. Les commerçants chinois les achètent pour les revendre à Thanh-ha-pho et réalisent de gros bénéfices, (LE-QUI-DON : Phu-bien tap-luc, livre. IV).

(9) Voir la déclaration du capitaine de bateau THIEN-NGUYEN 72 lg de Quang-dong sur les articles vendus à Nhiem-luong Thuan-ky, en date de la 8e année de Gia-long, et la déclaration des autorités communales de Minh-huong sur les articles confisqués à l'interprète LU-HUU-DINH en date de la 10e année de Gia-long (Archives communales).

(10) D'après le Phu-bien tap-luc, livre IV : Chaque année, dans la première quinzaine de la 5e lune, le seigneur envoyait sur place (à Bai-troi, huyen de Minh-linh) des doi-truong et des soldats. Ceux-ci ordonnaient aux habitants de mettre le poivre dans des sacs dont le nombre variait selon l'importance des jardins. Ils les achetaient au prix officiel qui était de 5 quan la charge, les transportaient en jonque au quartier de Thanh-hà pour les vendre aux Chinois. Il était interdit aux habitants de la région de vendre eux-mêmes leurs produits aux Chinois.

Sous les Tây-son, le village de Minh-huong de Pho-lo devait verser annuellement au Trésor royal (Thai-phu-giam) 6 nen d'argent pur comme cadeaux requis pour les fêtes de Chanh-dan (fête du Nouvel an), de Doan-duong (5e jour de la 5e lune), de (anniversaire de la naissance du roi) et de Huy-nhat (anniversaire de la mort des rois). A certaines époques, particulièrement sous les Tay-son, on exigeait de Minh-huong des contributions en nature à la place de cadeaux en argent pur : perles, tissus, et même cuivre et charbon de bois pour la fonte des canons et des cloches.

A l'époque Gia-long, les habitants de Minh-huong étaient encore dispensés du service militaire et de la corvée ordinaire, mais après avoir obtenu que leur village fût détaché de Thanh-hà, ils demandèrent à être dispensés également de la corvée d'achat, arguant que la population du village, comprenant les descendants des premiers immigrants, c'est-à-dire les métis, avait été fort réduite par suite des troubles de l'époque Tay-son. Ils acceptaient cependant de continuer à fournir des interprètes et d'assurer le contrôle des bateaux chinois. Mais en qualité de nouveaux assimilés, ils devaient s'acquitter en plus des mêmes charges que les contribuables annamites. La première année de Minh-menh, le nouveau statut des métis de Minh-huong les astreignait à une contribution de 2 taëls d'argent pour la catégorie des adultes, de 1 taël pour celle des adolescents (n'atteignant pas 18 ans), vieillards et infirmes, les candidats ayant réussi à l'examen de khoa-sinh étant dispensés.

A partir de la 10<sup>e</sup> année de Thành-thái, toutes distinctions furent abolies entre Minh-huong et les autres villages, achevant ainsi d'assimiler ces métis chinois aux indigènes. L'assimilation complète a mis deux siècles et demi pour s'accomplir. Les premiers Chinois établis dans le pays s'étaient mariés pour la plupart avec des femmes autochtones ; tel fut le cas de TRAN-DUONG THUAN. Le métissage se multipliait de génération en génération, mais les descendants conservaient longtemps la fierté de leur origine, et jusqu'à l'époque de Gia-long, avant que la colonie fut érigée au rang de village véritable, ils employaient encore dans leur requête le terme « qui quốc » en parlant de leur pays d'adoption, continuant ainsi à se considérer comme des étrangers (1).

On ignore vers quelle époque ils ont commencé à porter le costume annamite. Nous savons seulement, d'après les archives du village, qu'aux temps des seigneurs Nguyễn tous les Chinois et métis chinois, établis depuis longtemps ou nouvellement installés, étaient inscrits au même titre dans le rôle de Thanh-ha-pho. C'est sous les Tay-son après l'apparition du nom de Minh-huong-xa, que l'on commença à faire un rôle particulier pour les métis (Minh-huong) et un autre pour les résidents chinois purs ayant leurs familles et leurs maisons dans le quartier (Thanh-ha-pho).

A la 11<sup>e</sup> année de Gia-long (1812), une ordonnance royale répartit les résidents chinois de Minh-huong en cinq congrégations et soumit leurs membres à l'obligation de porter un certificat personnel. Cette mesure fut abrogée en 1814 ; mais en 1816, Minh huong, déjà élevé au rang de véritable village, demanda que ses habitants métis fussent inscrits dans un rôle distinct de celui des cinq congrégations comprenant tous les nouveaux immigrants chinois établis soit à Minh-huong, soit à Cho dinh, soit dans les autres villages, allant de Ai-vân (Col des Nuages) au Bo-chanh (province de Quang-binh). Ces métis chinois tendaient ainsi à se considérer comme de véritables indigènes.

## Déclin

Dans les Souvenirs de Hué de Michel Duc CHAIGNEAU, il existe une description de Pho-lo (cet auteur l'appelait à tort Bao-vinh) à l'époque de Gia-long, nous montrant ce lieu comme un centre commercial des plus prospères (2), dont le port était fréquenté par les grandes jonques chinoises et les bateaux français, espagnol et portugais. Ce port servait de point d'attache aux deux navires « Phung-phi » et « Long-phi » de Gialong commandés par VANNIER et FORÇANT qui avaient leurs habitations dans le village au voisinage du temple Thien-hau-cung (3).

1) D'après une requête, datant du 11<sup>e</sup> mois de la 9<sup>e</sup> année de Gia-long, des autorités communales de Minh-huong demandant le cadastrage des terrains du village.

2) « En suivant ce chemin, dans la direction de la mer, on trouve sur son passage, un petit bras de fleuve qu'on traverse sur un mauvais pont de bois, et, à environ deux kilomètres de la ville, on arrive dans une large rue bordée, des deux côtés, de spacieuses maisons, presque toutes couvertes de tuiles, formant, les unes des carrés de bâtiments reliés entre eux par des galeries latérales, avec une cour au milieu, les autres un seul bâtiment, avec jardin derrière. Tous ces bâtiments sont à peu près uniformes, tant pour l'architecture que pour les distributions intérieures ; les maisons principales sont partagées par moitié dans la longueur, et ont une large allée transversale ménagée au milieu ; la partie donnant sur la rue forme deux boutiques, et les compartiments de derrière ainsi que les dépendances servent de logements et de magasins. « Cette rue ou ce quartier s'appelle Bao-vinh. Il s'y fait, entre Annamites et Chinois, un grand commerce, surtout d'objets de luxe. Aussi les habitants de ce quartier jouissent-ils, généralement, d'une plus grande aisance que ceux des autres faubourgs avoisinant la ville. En parcourant cette rue, on s'aperçoit sans peine qu'elle est habitée par une population plus riche, bien que un peu bruyante, mais plus assidue au travail et moins distraite. Des Chinois occupent la majorité des boutiques, qui sont richement garnies de produits de la Chine ; et, dans la rue, on en voit circuler sans cesse, qui ne dédaignent pas d'employer leur temps aux métiers les plus bas pour arriver un jour, par l'économie, à être négociants comme leurs compatriotes ; pour une faible rétribution, les uns balayent la rue, les autres portent de l'eau pour les ménages, d'autres chargent sur leur dos ou sur leurs épaules d'énormes colis de marchandises pour le compte des marchands en gros. Il y en a même qui ramassent dans la fange des os d'animaux qu'ils expédient en Chine, et qui leur reviennent l'année suivante transformés en jouets d'enfants, et qu'ils vendent ensuite aux Annamites. Leurs jonques arrivent par le port de Hué et remontent le fleuve jusqu'à Bao-vinh, — trajet de douze kilomètres environ, — où se trouvent leurs comptoirs et leurs magasins, mais il ne leur est pas permis d'aller plus loin. Ces jonques apportent des étoffes de soie, de la porcelaine, du thé, des médicaments, des fruits, des confitures, des jouets d'enfants, etc. — et s'en retournent à peine chargées de quelques produits annamites, consistant en noix d'arec, en soie brute, en bois de teinture, en vernis du Tonkin, en peaux de rhinocéros et d'éléphants, en dents d'éléphant etc... » (Michel Duc CHAIGNEAU : Souvenirs de Hué, Imprimerie Impériale — Paris, 1862).

3) D'après la carte de LE FLOCH DE LA CARRIÈRE reproduite dans Iconographie historique de l'Indochine française (par Paul BOUDET et André MASSON, éditée par les Editions G. V. Oest, Paris, 1931), carte datée de 1787, c'est-à-dire de l'époque des Tay-son, 15 ans avant l'avènement de Gia-long, nous pouvons constater que Pho-lo était un centre assez animé et que l'îlot de Minh-huong n'émergeait pas encore.

D'après sa relation du second voyage en Cochinchine du navire le Henri, pendant l'année 1819 et les trois premiers mois de 1820, le capitaine REY rapportait que son bâtiment était amarré en face d'un village « abondamment pourvu des provisions en toutes espèces » et qui n'était autre que Minh-huong (1). Pho-lo devait être, d'après les témoignages précédents, un centre de commerce très florissant à cette époque. Cependant si l'on considère qu'une partie de la population avait quitté le village pendant les troubles de l'époque Tây-son, ce que l'on peut bien vérifier en comparant le chiffre de population d'alors avec celui de l'époque précédente, on peut constater que Pho-lo avait connu une plus grande activité vers la fin de l'époque des seigneurs Nguyễn. Les archives du village nous donnent le chiffre de 792 inscrits à la 2e année de Quang-trung (1789).

Mais pendant l'époque Tay-son où les charges imposées aux habitants de Minh-huong étaient trop pesantes, un certain nombre d'habitants étaient allés chercher refuge ailleurs ou s'étaient engagés comme satellites ou soldats dans les bureaux du Gouvernement ou les corps de troupe pour éviter les charges. Six ans après, en 1795, 4e année de Canh-thinh, il ne restait plus dans le village que cinquante ou soixante personnes. A la 16e année de Gialong, en 1818, il y avait 60 inscrits dont plus de 20 étaient en service comme subalternes dans les bureaux du Gouvernement. Sans doute, il ne convient pas de considérer ces chiffres comme rigoureusement exacts, étant donné l'habitude qu'avaient et que gardent encore les villages de dissimuler une partie de leurs inscrits. Nous ne pouvons pas non plus nous baser sur la différence apparente de ces chiffres pour conclure qu'à travers l'époque Tay-son, le village Minhhuong avait perdu plus des 19/20 de sa population, car les chiffres donnés pour les périodes Canh-thinh et Gia-long concernaient exclusivement le rôle des métis, inscrits proprement dits du village, tandis que celui donné pour la période Quang-trung englobait également les nouveaux immigrants chinois. Avec plus de 30 (chiffre qu'on pourrait même quintupler pour s'approcher de la vérité) métis restés au village dans la période de Gia-long, il fallait qu'il y eût un grand nombre de Chinois purs, nouveaux immigrants ou en passage pour la saison des trafics, pour que Pho-lo pût connaître la prospérité décrite par Michel Duc CHAIGNEAU. Ces chiffres nous fournissent néanmoins une indication révélant, en dépit de cette prospérité temporaire favorisée par le retour de la paix, une tendance générale à la décadence. Celle-ci par ailleurs tenait également à des causes d'ordre géographique. L'ensablement de la partie du fleuve se trouvant en face du village s'était accentué au début de l'époque de Gia-long et avait amené l'émergence de l'îlot dont nous avons parlé plus haut (2). Dans le voisinage de cet îlot, le fond du fleuve s'était exhaussé, rendant le port inaccessible aux grands bateaux qui devaient s'arrêter désormais à la hauteur de « ThanhPhuoc où se trouvaient l'arsenal et les cales sèches » (3).

Les jonques annamites venant du Nord et du Sud tendaient également à abandonner Pho-lo pour remonter jusqu'à Bao-vinh qui s'était depuis agrandi pour servir d'avant-port de Hué pour la petite navigation (4), tandis que les jonques chinoises remontaient jusqu'à Cho-dinh où un grand nombre de Chinois et de métis venus de Minhhuong s'étaient déjà établis dès les premières années de Gia-long. Dans un papier officiel daté de la 9e année de Gia-long, le village de Minhhuong était ainsi désigné : Thanh-ha Cho-dinh nhi pho Minh-huong-xa (village de Minh-huong comprenant les deux quartiers de Thanh-hà et de Cho-dinh).

Mais jusqu'au temps de Minh-Mênh, les congrégations chinoises alors au nombre de quatre (5), avaient encore leurs sièges à Pho-lo dont le port était encore praticable. L'ensablement ne le condamna définitivement qu'au temps de TU-DUC. Dès les premières années de cette période, les congrégations émigrèrent vers Cho-dinh et le processus de décadence se poursuivit à tel point qu'en 1876, DUTREUIL DE RHINS commandant le Scorpion, navire offert à la Cour de Hué par la France en vertu du traité de 1873, passa devant Pho-lo. sans y prêter aucune attention.

Ce n'est qu'en dépassant la pointe Sud de l'îlot de Minh-huong qu'il remarqua l'activité de Bao-vinh qu'il appela par erreur Mang-cá (6). Heureusement, un mandarin originaire de Minh-huong, TRAN-TIEN-THANH, descendant de la 7e génération de TRAN-DUONG-THUAN, futur premier ministre de TU-DUC, entreprit de sauver les restes du village et de lui donner une base stable. Il fit acheter les maisons et terres abandonnées par les Chinois et consolider puis agrandir la bande d'alluvions déposée en face du domaine qu'il avait acquis pour son compte et qui va du sentier de Thanh-hà au terrain du temple de Thien-hau-cung.

Comme le village n'avait pas de rizières communales servant à l'entretien du culte, il lui fit don de 21 mau de rizières domaniales achetées aux villages de Hoa-da et de An-xuân (huyên de Phu-vang). de 10 mau de rizières privées achetées au village de Trieu-thuy (huyen de Phu-vang), de 5 mau de rizières privées achetées au village de Trieu-son (huyên de Huong-tra), et de 10 mêu de terres de culture achetées au village de An-quan (ville de Hué).

Il fit établir également des statuts pour les cérémonies et les repas communaux qui sont encore en vigueur de nos jours. Le port ayant été abandonné, tous les Chinois installés pour le commerce ayant émigré vers Cho-dinh ou ailleurs, tous les métis vivant de commerce étant aussi partis pour chercher un endroit plus propice à leurs affaires, il ne restait plus dans le village que les personnes préposées à l'entretien des maisons de culte et quelques rares agriculteurs.

(1) Voir la note de l'article cité de R. MORINEAU B. A. V. H. 1919, no 4 ; p. 155. Le Plan de la Rivière de Hué ou de Kigne levé en 1819 par L. REY (reproduit dans B. A. V. H. 1933, nos 1-2, planche 1) nous montre encore Pho-lo comme un centre de commerce chinois sans l'îlot de Minh-huong.

(2) Le Plan de la Rivière de Hué levé les 9 et 11 mars 1875 (Tu-Duc) par M. FARGUES (reproduit dans B. A. V. H. 1933, nos 1-2) est la première carte où l'on voit figurer l'îlot de Minh-huong. Ce plan nous montre d'autre part que Pho-lo ne figurait plus comme un grand centre de commerce.

(3) R. MORINEAU, art. cité.

(4) Voir Bao-vinh, port de commerce de Hué, par R. MORINEAU, B.A.V.H. III, 1916, pp. 198-210.

(5) Phuc-kien, Quang-dong, Trieu-châu, Hai-nam

(6) « Après avoir doublé la pointe du Sud de l'îlot, nous entrons dans la partie la plus étroite du fleuve, qui dessine une courbe peu accentuée jusqu'à l'angle nord de la citadelle, dont les murs se distinguent un peu mieux. A notre droites s'étend le village de Mang-cá (bouche de poisson) qu'un petit ruisseau coupe à peu près en deux parties. Derrière le pont est le marché, que désertent les curieux pour venir nous voir passer. Les cases alignées au bord de l'eau ont presque un air de maisons, car les murs sont en pierre, exception motivée par les inondations si fréquentes d'octobre à janvier. C'est ici le port intérieur de Hué. De nombreuses jonques annamites et chinoises encombrant le fleuve resserré et profond (150 mètres de largeur, 4 à 8 de fond). » J. L. DUTREUIL DE RHINS : Le Royaume d'Annam et les Annamites, Librairie Plon, Paris, 1889, pp. 79, 80.

« Le quartier qui s'éboule », devenu « le quartier qui s'écroule » n'est plus qu'un village comme les autres, sans physionomie particulière, ne gardant plus de son origine que le nom de Minh-huong et le culte de la déesse Thien-hau que les lointains ancêtres avaient apporté dans, leur exil. Le village, qui comporte 16 mâu (y compris les 4 mâu de l'îlot), compte actuellement 348 inscrits dont la plus grande partie est établie ailleurs, un peu partout, les uns comme mandarins et fonctionnaires, les autres comme commerçants et agriculteurs. Il ne reste dans le village que 9 inscrits avec 21 étrangers (1) venus des villages voisins.

P. S. — Nous avons vu qu'à cause de l'ensablement de son port, le centre commercial de Pho-lo s'est ruiné au profit de Cho-dinh. Il n'est pas inutile que nous disions quelques mots sur ce centre où la nouvelle, colonie chinoise s'est fixée. Alors que Pho-lo déclinait, Cho-dinh devenait de jour en jour plus prospère. Sous Gia-long et Minh-Mênh, un certain nombre de Chinois venant de Pho-lo et d'ailleurs, s'y étaient déjà installés. Mais d'après les Souvenirs de Michel Duc CHAIGNEAU, à Chî-dinh comme à Cho-duoc (situé entre l'actuel pont de Gia-hoi et Chî-dinh), il n'y avait pas encore beaucoup de boutiques chinoises. Il y avait par contre à ..... (2) des Chinois qui exerçaient le commerce ou divers métiers (3) Mais vers l'époque Tu-duc, à Gia-hoi (anciennement Cho-duoc) et à Cho-dinh, on voyait déjà des boutiques chinoises installées des deux côtés de la rue dont la description suivante de DUTREUIL DE RHINS nous donne une idée de la grande activité : « La rue qui vient déboucher en face du pont est bordée de boutiques tenues par les Chinois. Le Gouvernement annamite, si défiant à l'égard des étrangers, a ouvert ses portes à ceux-ci, mais ne les admet que dans une infime proportion. Au Tonquin, où il y en a le plus, on n'en compte peut-être pas dix mille, et dans chacune des provinces de l'Annam proprement dit, il n'y en a pas cinq cents. Ainsi, dans celle de Hué, nous en trouvons environ deux cents à Touane-ane (4) répartis principalement sur les jonques chinoises ou au service du roi, cent cinquante à cent quatre-vingts à Kieu-deouc (5) et une vingtaine à peine établis aux environs. Si peu nombreux qu'ils soient, les Chinois ont déjà accaparé tout le gros commerce ; leurs boutiques à Kieu-deouc (6) ressemblent beaucoup à des bazars : on y trouve surtout des étoffes chinoises et anglaises, de soie et de coton, des porcelaines, des poteries, des meubles, du thé, des drogues, des conserves chinoises, du tabac, de la papeterie, des jouets, des objets servant au culte, des ustensiles de ménage, etc... Ces Chinois viennent de différentes provinces : Hainan, Canton, Fo-kiên..... et paraissent admirablement unis, quoique appartenant à des congrégations religieuses différentes. On remarque chez tous l'orgueil de race et la conscience d'une supériorité écrasante sur les Annamites. Ces simples marchands chinois, qui n'ont dans ce pays ni consuls ni troupes pour les protéger, marchent haut la tête devant les Annamites, petits ou grands mandarins, ne cèdent le pas à personne, professent une pitié méprisante pour les indigènes, et n'en sont que plus respectés. » A cette époque, les Chinois de Cho-duoc et de Cho-dinh ont remplacé les Chinois de Pho-lo (c'étaient peut-être les mêmes familles) pour accaparer tout le grand commerce du pays. Ils avaient encore d'autres moyens de drainer l'argent des Annamites, comme l'ouverture des tripots (đanh-me) et l'organisation des jeux de devinettes (đanh-tho), sans compter l'usure qu'ils pratiquaient sur une grande échelle. Ils obtenaient du Gouvernement dont ils achetaient la complaisance à coup de lingots d'argent, le fermage des marchés, des bacs, le monopole du commerce de l'opium et de l'alcool. Certains Chinois puissants obtenaient également l'exclusivité de la fourniture des articles de tous genres pour le compte du Gouvernement et du roi.

(1) Dans ces chiffres ne figurent pas les femmes et les enfants.

(2) D'après le Dai-Nam Nhat-Thong-Chi, l'endroit où il y avait des boutiques chinoises était le quartier de Đông-gia, situé en amont de Ke-trai.

(3) Voir Michel Duc CHAIGNEAU, op. cit., pp. 184-193.

(4) Thuan-an — Il y avait à Thuan-an des jonques et des magasins chinois appartenant à Chieu- thuong-cuoc, compagnie de navigation chinoise fondée par LY-HONG-CHUONG qui avait obtenu de la Cour de Hué le monopole du transport des sapèques et des produits provenant des impôts.

(5) et (6) Cho-duoc